

En route vers la consigne modernisée et élargie

Type de contenant de boisson consigné	Format	Exemples	Montant de la consigne
Contenants de boisson en aluminium 	De 100 ml à 2 l	Bière, boisson gazeuse, eau, eau pétillante aromatisée, boisson alcoolique	10¢
Contenants de boisson en plastique 	De 100 ml à 2 l	Boisson gazeuse, eau, eau pétillante, boisson sportive, jus, lait, boisson spiritueuse	10¢
Contenants de boisson en verre 	De 100 ml à 499 ml	Bière, boisson gazeuse	10¢
	500 ml et plus		25¢

Note : parmi les contenants de boisson en verre, seuls les contenants de boisson en verre déjà consignés avant le 1^{er} novembre 2023 sont consignés. Il s'agit principalement des bouteilles de bière et des bouteilles de boisson gazeuse.